



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, à tous les citoyens et citoyennes;

**QUE** le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 15 JANVIER 2024**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

**« Régulariser la largeur et la superficie du lot 5 061 723, qui sont respectivement de 22,5 mètres et de 687,5 mètres carrés, et ainsi permettre la construction d'une résidence bifamiliale alors que l'article 4.1.4 du *Règlement de lotissement numéro 1260-2014* prévoit que la largeur d'un lot d'un terrain d'angle, pour la construction d'une résidence bifamiliale, doit être de 26 mètres et la superficie de 702 mètres carrés. »**

L'immeuble en cause est situé sur le lot 5 061 723 au coin des rues Coloniale et Jolicoeur à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 15 décembre 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière